

DOUBLE PEINE POUR LES MAMANS DE TROIS ENFANTS !

La Loi le permettait pour favoriser l'éducation des enfants.

Quand des mamans de trois enfants font le choix de partir en retraite plus tôt si elles ont au moins 15 ans d'activité, vous savez que la pension ne constitue pas alors un pactole ! Mais ce choix d'éducation était respectable malgré des revenus plus serrés.

Cessez d'imaginer ! **Ce cadre sera supprimé dans le cadre de la Loi sur les retraites !**

Evidemment, le **SNETAA** le conteste en demandant depuis le début le **RETRAIT** de cette Loi !

Mais le pire n'était pas prévisible ni pensable ; et pourtant il arrive !

Dans le cadre du budget 2011 ils ont décidé que désormais l'avantage de bonification fiscale pour trois enfants sera supprimé, non seulement pour celles qui en bénéficieraient parties en 2010 mais aussi pour toutes celles qui en bénéficiaient déjà ! Ce sera **800 millions** d'euros d'économies budgétaires ! *C'est monstrueux !*

Une collègue réagit : « Mais c'est insupportable cette rétroactivité de la Loi où nous devenons des otages fiscalement pénalisés !!! ». Elle a bien raison !

Seuls on n'y peut rien : syndiquez vous pour faire modifier les décisions ! Ensemble nous pouvons être une force !